



**HAL**  
open science

# L'empire de la terre appartient aux familles nombreuses

Magali Della Sudda

► **To cite this version:**

Magali Della Sudda. L'empire de la terre appartient aux familles nombreuses. DE LUCA-BARRUSSE, Virginie. Pour la famille, avec les familles, des associations se mobilisent : France, 1880-1950, L'Harmattan, pp.41-60, 2008, 978-2-296-04702-0. halshs-03913094

**HAL Id: halshs-03913094**

**<https://shs.hal.science/halshs-03913094>**

Submitted on 26 Dec 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - ShareAlike 4.0 International License

## « L'empire de la terre appartient aux familles nombreuses »

### L'œuvre de la Ligue patriotique des Françaises envers les mères et les familles (1902-1930)

Dans le cadre de la journée d'études sur les associations et la famille, je souhaiterais apporter un éclairage sur l'action menée par la Ligue patriotique des Françaises (LPDF), active en France de 1902 à 1933, dans le domaine de l'action sociale à l'égard de la famille. Les travaux pionniers d'Anne Cova<sup>1</sup>, Sylvie Fayet-Scribe<sup>2</sup> et Evelyne Diebolt<sup>3</sup> ont ouvert des pistes sur le travail des femmes dans l'action sociale au sein des associations catholiques. Leur action envers les familles a fait l'objet de recherches de la part d'Anne Cova qui a mis au jour l'action de la Ligue patriotique, puis de la Ligue féminine d'action catholique concernant la famille et la maternité, comblant ainsi une lacune de l'ouvrage d'Odile Sarti<sup>4</sup> sur la LPDF. Dans cette communication, il ne s'agira pas de revenir sur les analyses développées par Anne Cova dans ses ouvrages mais de voir comment certaines actions de la Ligue se sont inscrites très précisément dans la mouvance familialiste, avec cependant une dimension particulière. Le Prix des mères méritantes créé par la Ligue dans les années 1920 sera l'objet principal de cette communication.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je présenterai brièvement la Ligue patriotique des Françaises afin de resituer son action. Fondée en 1902 en réaction à la loi de 1901, pour tenter de reconquérir le pays sécularisé par les urnes à travers l'œuvre électorale, la LPDF fut la première et la plus grande association féminine du vingtième siècle. Son action dans le domaine politique et social visait à rechristianiser la France, et l'agent de cette reconquête était l'apôtre féminin. Pour réussir là où les hommes avaient échoué depuis 1789, les femmes de la Ligue patriotique des Françaises avaient une activité d'aide à la population, en particulier aux mères et aux familles, qui devait montrer à la classe ouvrière que seule l'union dans la religion pouvait résoudre la question sociale et soulager la misère du peuple. L'action envers les familles a évolué entre la fondation, où l'enjeu était principalement l'action contre l'Etat laïc dans un domaine considéré comme celui des mères et de la famille et les années trente. Pendant la guerre, les œuvres envers les familles se sont développées de façon conjointe à l'intronisation du Sacré coeur au foyer et au soutien, à l'adhésion à l'œuvre de la Consécration des familles. Puis, après guerre, l'action s'intensifie dans le domaine de l'assistance, de l'aide aux mères et aux chefs de famille. La LPDF a modifié son « répertoire d'action », mobilisant de nouvelles ressources, pour répondre aussi aux questions soulevées dans l'entre-deux-guerres et faire

---

<sup>1</sup> COVA, Anne, *Au service de l'Eglise, de la patrie et de la famille. Femmes catholiques et maternité sous la IIIe République*. Paris : L'Harmattan, coll. Logiques sociales, 2000. 231p.

<sup>2</sup> FAYET-SCRIBE, Sylvie, *Associations féminines et catholicisme. De la charité à l'action sociale (XIXe-XXe siècle)*. Paris: Les Editions ouvrières, 1990. 207p.

<sup>3</sup> DIEBOLT, Evelyne, *Les associations face aux institutions. Les femmes dans l'action sanitaire, sociale et culturelle, 1901-2001*. Paris : Femmes et associations, 2001. 370p.

<sup>4</sup> SARTI, Odile, *The Ligue patriotique des Françaises (1902-1933) : A feminine Response to the French Secularization of Society*. New York : Garland Publishing, 1992. 311p

évoluer la législation dans un sens plus favorable aux familles. Le Prix des mères méritantes, au succès grandissant durant l'entre-deux-guerres, participe de ces nouveaux instruments utilisés par la Ligue pour agir concrètement et mettre en œuvre son programme politique à savoir la restauration d'une société guidée par la religion catholique et la lutte contre la dépopulation reposant sur la famille, et en son sein, gardienne des mœurs et du foyer : la mère.

Quelle conception de la famille sous-tendait l'action de la Ligue patriotique des Françaises dans ce domaine ? Celle-ci était-elle propre à la ligue – donc aux femmes catholiques- ou la partageait-elle avec d'autres associations familialistes catholiques masculines ? Quelles actions spécifiques étaient menées dans ce domaine ? quelles évolutions peut-on constater durant ces trente années d'existence de la LPDF.

Dans un premier point, je reviendrai sur l'héritage de la pensée contre-révolutionnaire et la première période de défense de la famille, entendue comme une défense contre l'Etat. Un deuxième point montrera l'évolution de l'action de la Ligue avant de présenter de façon plus détaillée le Prix des mères méritantes dans une troisième partie.

## **1) Défense de la famille et de la société (1900-1914)**

### **L'héritage contre-révolutionnaire, la famille contre l'individu**

La conception de la famille a peu évolué entre la fondation et les années 1930 mais la défense de la famille ne s'est pas déployée de la même façon avant et après la Grande guerre.

Pour les rédactrices des bulletins, la famille est l'unité de base de la société, « *c'est d'abord, la Société des époux, c'est la hiérarchie des parents à enfants, puis ceux qui leur sont unis par les liens du sang, enfin par extension, on peut dire qu'elle s'étend de maîtres à serviteurs.* ». Marquées par la pensée contre-révolutionnaire qui voit le triomphe de l'individu et de l'égalitarisme saper les fondements de la société d'ordre, avec sa hiérarchie naturelle voulue par Dieu, les dirigeantes pensent la famille comme le « *support naturel de toute existence individuelle,[et] elle est la cellule initiale de toute société véritable* », c'est-à-dire une entité indivisible, où chacun a une place définie selon une hiérarchie de genre et de filiation.

Au sein de ce petit royaume, où le père est roi, la femme son ministre et l'enfant le valet, la mère a la tâche quasi exclusive d'élever les enfants et de leur transmettre l'amour de la Patrie et sa Foi, en effet « *dans la Ligue patriotique, nous voulons une France chrétienne : c'est notre but. Pour y parvenir, nous faisons appel à toutes les femmes, parce qu'elles peuvent faire la société en refaisant la famille par l'éducation.* » Les dirigeantes de la Ligue sont nourries de la pensée contre-révolutionnaire et elles s'y réfèrent explicitement pour définir l'importance de l'éducation par les mères : « *Ce qu'on appelle l'homme, dit Joseph de Maistre, c'est-à-dire l'homme moral, est formé à dix ans ; et s'il ne l'a pas été sur les genoux de sa mère, ce sera toujours un malheur. Rien ne peut remplacer cette éducation* ». C'est donc à la mère que revient la tâche de produire et de reproduire la nation, en faisant des enfants et surtout en les éduquant.

### **Défense de la famille et des prérogatives maternelles**

Jusque dans les années 1910, la taille de la famille importe peu. Elle n'est presque jamais évoquée dans les colonnes de *l'Echo de la LPDF* ou du *Petit Echo*. Ce qui compte, c'est de maintenir « *le petit monde complet (...) dont le gouvernement réclame toute la*

*sollicitude de la mère, tandis que le père porte au-dehors son activité* ». La Ligue soutient donc les associations de Pères de famille fondée en 1905 pour « *surveiller l'enseignement laïc* » et elle relaie l'activité de lobbying de ces groupes en figurant parmi les premiers soutiens du Comité d'initiative pour la défense des Droits du Père de Famille en 1910 qui devait « *combattre l'école athée et antipatriotique* ». Il faut alors entendre la défense de la famille non comme la promotion des familles nombreuses mais plutôt comme celle des prérogatives des pères et mères de famille dans la cellule familiale.

En effet, la famille est attaquée par le gouvernement laïc d'une part à cause des lois scolaires et celles de 1901 et 1905, qui excluent de l'éducation primaire et secondaire une grande partie des congrégations enseignantes. D'autre part, pour ces chrétiennes, le gouvernement détruit la famille en faisant du mariage un contrat civil qui précède le sacrement religieux et en rendant le divorce légal. Contre l'idée que le mariage est un contrat, celle que les mères doivent avoir une autorité égale à celle du père sur les enfants ou qu'elles puissent dissoudre leur union, les dirigeantes de la Ligue réaffirment avec force que le modèle de la famille chrétienne, où le père domine, doit être le seul reconnu par la loi. Mais le fait de ne pouvoir décider elles-mêmes de la couleur de la chambre et du vote des lois implique la mobilisation d'un « répertoire d'action » nécessairement spécifique à ces femmes conservatrices : les actions qu'elles vont mener pour faire changer les lois ne passeront pas directement par le vote, mais par une citoyenneté que l'on pourrait qualifier de sociale qui se manifeste dans les actions concrètes menées en faveur de la petite enfance, des mères ou de la famille.

### **L'action sociale de la Ligue envers les mères : mutualités et assistance maternelle**

Afin de conquérir les âmes du peuple menacées par l'athéisme, les ligueuses ont participé activement à la mise en place de structure d'aide aux mères et aux enfants, pour contrer les initiatives des philanthropes et réformateurs laïcs. La Ligue voit dans ces aides l'instrument d'une reconquête du peuple par les mères. L'action est entièrement sous-tendue par la foi.

Les mutualités maternelles et les Gouttes de lait font partie des institutions mises en place par la Ligue dès 1903. Elles sont antérieures à la fondation de la Ligue mais celle-ci les a utilisées pour atteindre les femmes de la classe ouvrière : « *Cette mutualité nous permet d'avoir accès dans des classes un peu aisée. Je parle de la femme d'ouvrier qui est capable, en temps ordinaire de se tirer d'affaire avec la paie de son mari mais qui au moment de la naissance de l'enfant et par suite du surcroît de dépense, ressent une certaine gêne ; c'est la classe sur laquelle jusqu'ici on n'avait aucune influence et que nous avons peu à peu conquise grâce à la mutualité maternelle.* » Organisation fondée par des aristocrates parisiennes, la Ligue avait en effet du mal à pénétrer les milieux ouvriers sécularisés et organisés dans des organisations socialistes, comme en témoignent les articles de *l'Echo* ou du *Petit Echo* et les injonctions réitérées envers les dames du monde à aller vers les femmes du peuple. Les aides matérielles apportées par la Ligue aux ouvrières ou aux employées ont donc été un moyen d'entrer en contact avec les femmes du peuple et un facteur essentiel de son succès. La comparaison avec *l'Unione fra le donne cattoliche d'Italia*, ligue analogue en Italie montre en effet que l'action sociale est un des facteurs du succès français et de l'influence limitée italienne. Il est intéressant de voir que ces œuvres se distinguent de la charité traditionnelle en mettant en

avant l'aide aux ménages qui travaillent, qui sont « un peu aisés » et non indigents. La Ligue adopte la distinction entre les pauvres méritants, qu'il faut aider par ces structures, et les autres à qui la charité traditionnelle est réservée.

La LPDF présente ses mutualités maternelles comme les seules à se préoccuper du bien être moral des ouvrières et des mères, contrairement aux autres organisations d'inspiration socialiste ou laïques qui ne s'intéressent qu'au sort matériel du peuple. Elle prétend ainsi assurer le bien être moral et matériel des foyers en protégeant les mères : « *Parmi toutes les œuvres protectrices, parmi toutes les sociétés de secours mutuels, aucune ne se préoccupe d'assister la mère de famille, qui est cependant la base du foyer, la pierre angulaire de l'édifice que personne ne cherche à soutenir.* »

Les gouttes de lait participent de la même volonté de conquête des âmes. Ces institutions seront subventionnées même pendant la guerre, alors que la question des fonds devient problématique.

L'action des ligueuses dans ce domaine au début du siècle s'inscrit ainsi un projet de lutte contre l'influence de la Franc-maçonnerie, du libéralisme et de l'Etat en matière d'éducation. La défense de la famille passe également par le regroupement des Ligueuses au sein de groupes de pression, comme l'association des mères de famille, qui vise, comme nous l'avons vu plus haut à garantir l'existence d'un enseignement religieux pour lutter contre l'athéisme.

Cependant, la guerre et ses bouleversements sociaux et démographiques ont déplacé la défense de la famille à celle des familles, notamment des familles nombreuses. Ce n'est pas seulement l'institution qu'il faut protéger de l'intrusion étatique mais c'est au contraire à cette institution de se servir des structures que l'Etat met en place pour prospérer. Il faut « refaire le peuple », soutenir les familles nombreuses et les mères pour combler le vide laissé par 1 500 000 morts et par la dépopulation.

## ***2. L'action envers les mères et les familles nombreuses (1917-1933)***

Comme l'a montré Anne Cova, l'action à l'égard des familles s'intensifie après la guerre. L'action à l'égard des enfants pendant la guerre ne sera pas développée ici, nous nous intéresserons, aux actions menées dans le domaine de la bienfaisance et de l'assistance aux mères. A la LPDF, à partir de 1920, dominent les articles sur le mariage, sur la « Mission de la Mère » mais pas encore de familles nombreuses qui viendront plus tard, dans les années 1923-25. La LPDF participe au congrès sur la natalité de 1920, puis envoie une représentante aux Etats généraux de la famille en 1923. Nous examinerons ici les mesures concrètes en faveur des mères et des familles : fête des mères, layettes.

### **Convaincre et former l'élite :**

Le militantisme au sein de la Ligue est marqué par l'idée de formation d'une élite éclairée qui doit guider le peuple. L'éducation des femmes du peuple par les femmes du monde préside à l'organisation et aux activités de la Ligue. C'est pourquoi les œuvres en faveur des familles nombreuses et de la repopulation ne s'adressent pas à l'ensemble des ligueuses démunies mais seulement aux « mères méritantes ». Cette élite doit être formée et montrer l'exemple.

Pour Marie Frossard, la classe dirigeante doit éclairer le peuple et donner l'exemple. Elle se persuade ou tente de persuader les lectrices de *l'Echo*, qui sont le plus souvent des femmes de l'aristocratie, que « *partout la classe dirigeante est donnée en exemple au*

*point de vue de la repopulation* ». En revanche, elle déplore le fait que « *chez les ouvriers, on compte 2,3,4 enfants, rarement plus* », par conséquent « *la nécessité de trouver des aides a donc rendu aux familles une notion du devoir* ». Il faut aider matériellement les plus méritantes des mères pour montrer en exemple le courage et l'abnégation de celles qui repeuplent la France malgré leur pauvreté. Elle cite ainsi les différentes réalisations dans ce domaine : les layettes et les prix des mères. La vaolrisation de la maternité des adhérentes passe aussi par la publication dans le *Petit Echo*, qui est le bulletin destiné à toutes les adhérentes, dans la rubrique « Nos gloires nationales » d'un article sur « Nos mères françaises » au mois de mai, suivant en général – ou intégrant les lauréates du prix des mères - ces « *femmes, ces mères françaises qui moulent le caractère de la race* ».

Les mères exemplaires n'appartiennent pas seulement aux classes populaires, en 1923, une quête est ouverte pour l'impératrice Zita, « *Une mère exilée attend son huitième enfant. Elle est dans la détresse, elle est veuve ; elle est Française de sang et cœur* » et les sommes récoltées sont colossales : 67 288 francs (les prix des mères sont de 300 francs en 1920, 400 francs en 1922 et 500 francs en 1923). « *On a compris le cri du cœur de mères s'adressant à d'autres mères pour éveiller la sympathie devant une détresse imméritée, si noblement, si chrétiennement supportée.* ». Ainsi, à chaque classe sa rétribution de la maternité. Les donatrices sont sans doute plus enclines à donner pour l'une des leurs que pour des femmes inconnues et les quêtes nationales en faveur de l'impératrice sont sans doute plus visibles (une publication des noms des donatrices dans la presse nationale) que les quêtes internes à la Ligue pour le Prix des mères méritantes.

La valeur de l'exemple fait partie de la pédagogie de la Ligue envers les mères. La biographie d'une des animatrices de la Ligue dans l'entre-deux-guerre, Marthe Noailla-Devuns, présente le modèle de mère que les femmes de l'élite devaient donner la mère de Marthe, Anne Goyard « eut douze enfants qu'elle nourrit tous de son lait, et garda nuit et jour sous son regard ». L'allaitement est encouragé discrètement par la Ligue sans pour autant être une injonction faite aux mères. En revanche, pour Marthe, qui n'a pas d'enfant, l'activité à la Ligue, envers les soldats, les autres enfants va être une maternité de substitution qui lui « donne un cœur de mère ». Cette pédagogie de l'exemple n'implique pas que les dirigeantes de la Ligue et celles qui attribuent les prix soient elles-mêmes ces mères méritantes : la plupart des cadres n'ont pas d'enfants – ou n'en n'ont plus au foyer, comme la Vicomtesse de Vélard, présidente de la Ligue, cependant, l'exemple vaut pour les membres « *ces exemples vivants seront pour toutes un modèle, pour beaucoup un encouragement* ».

La formation de cette élite de mères de famille nombreuses ou d'éducatrices chrétiennes, qu'elles soient mères ou qu'elles vivent leur engagement comme une maternité élargie, passe aussi par une remise en cause des dons naturels des femmes pour la maternité. Les colonnes de *l'Echo* et du *Petit Echo* mentionnent à partir des années 1920, en lien avec l'évolution de la doctrine de l'Eglise, que l'instinct maternel ne suffit pas, pas plus que le fait de porter les enfants. Ce qui fait la maternité, c'est l'éducation. Le programme de formation des cadres et d'instruction des adhérentes mené par la Ligue vise ainsi à préparer les mères à leur mission d'éducatrice pour répondre aux enjeux du temps présent.

La formation civique fournie par la Ligue dans les années 1920 a pour but de former ces bonnes éducatrices en les rendant capables de se servir de l'Etat et des autres associations

pour éduquer les enfants religieusement et bénéficier des aides à la famille. En février 1921, l'*Echo* publie une rubrique « Pour vos enfants », où sont expliquées les obligations civiles et religieuses à la naissance de l'enfant, notamment la déclaration à l'Etat civil dans les trois jours, avec le certificat de naissance, deux témoins. L'année 1922 s'ouvre pour les ligueuses avec la publication des informations favorisant les familles nombreuses : Prix des mères de la Ligue, mesures en faveur des familles nombreuses, prix décernés par l'Académie française. Les auteurs encouragent les femmes à concourir pour le Prix Cognac-Jay, pour les bourses d'E. Lamy. *L'Echo* diffuse ainsi les informations nécessaires aux mères pour pouvoir bénéficier des aides publiques et privées, les rendant ainsi capables de se servir d'une administration qu'elles voyaient jadis comme l'intrus dans la famille. Quelques mois plus tard, dans le numéro d'avril, sont publiées les « mesures légales en faveur des familles nombreuses ». L'Etat n'est plus seulement l'institution qui menace la famille comme avant la guerre, il devient pourvoyeur de ressources. Le rapport à l'administration évolue également puisque les informations précises de *l'Echo* permettent aux femmes de comprendre le fonctionnement des différentes institutions publiques et privées et de jouer de la concurrence ou de la collaboration entre celles-ci. En 1930, le *Petit Echo* publie deux articles dans les Idées de Marthe sur les allocations familiales et les modalités de leur obtention.

### **Célébrer les saintes de la maternité, la fête des mères**

Inaugurée en 1918, la fête des mères participe de l'effort féminin pour refaire le pays. Elle s'inscrit aussi dans un processus d'évolution des modèles de sainteté féminine au cours des 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> siècle. Le *Petit Echo* publie plusieurs articles sous forme de feuilleton sur Anne Marie Taïgi (1769-1837), mère de famille qui avait des extases au milieu de ses occupations domestiques, béatifiée le 30 novembre 1920. Cette béatification met la sainteté à la portée de toutes : elle n'implique pas pour les femmes de prendre les armes, d'être mère de Sainte Augustin ou de Constantin, comme Sainte Monique, patronne de la fête des mères ou sainte Hélène. Il est plus facile pour une ligueuse très pieuse de s'identifier à Anne Marie Taïgi qu'à Monique : « *Anne Marie Taïgi, que Rome vient de béatifier et qui était presque notre contemporaine, est un exemple de ce que vaut la bonne humeur constante dans un intérieur. Mère de sept enfants, mariée à un homme rude et impatient, chargée de ses vieux parents au caractère chagrin, d'une belle-fille à l'humeur difficile, elle savait commander suavement à de modestes servantes, et elle devait, avec une santé très délicate et des ressources dérisoires, pourvoir aux besoins des siens.(...) Et c'est ainsi qu'elle fut sainte !* » L'exemple de la mère de famille italienne résignée, sachant tenir son intérieur malgré ses ressources modestes est un modèle que les adhérentes peuvent calquer sur leur vie quotidienne. Ce culte participe à la glorification de la maternité – entendue au sens propre comme au figuré –, à la possibilité de trouver un épanouissement religieux au foyer.

La première fête des Mères organisée par la Ligue eu lieu le 25 mai, jour de la Sainte Monique, après une décision prise lors du Conseil central de mars 1918. Elle est célébrée de façon plus ou moins discrète selon les comités. Peu mentionnée dans les années 1920, elle fait à nouveau l'objet d'articles dans les colonnes de *l'Echo* et du *Petit Echo* dans les années 1930. A ce moment-là, elle n'est plus seulement la fête de la Ligue mais celle des associations familialistes qui se joignent à elle avec l'accord ou non des municipalités.

A côté de cette « rétribution symbolique » de la maternité, des aides très concrètes viennent soutenir les femmes qui ont plus de 5 enfants : l'œuvre des layettes.

### **3. Les layettes**

L'œuvre des layettes pour aider les mères de famille nombreuses fut créée en 1919. Les jeunes de la Ligue fabriquent les vêtements pour les nourrissons. Un article du Petit Echo présente ainsi l'œuvre de la Ligue : « *La Ligue reste bien une vraie famille où chacune comprend son devoir. Après l'adoption des soldats, voici l'adoption des berceaux. Les cœurs généreux ne feront pas défaut, grâce à eux, notre cause des « layettes » sans cesse sollicitée, ne saurait connaître la faillite, en dépit des demandes et des difficultés. Les layettes reviennent jusqu'ici à 50 francs, mais la hausse générale des tissus en augmente sans cesse le prix nous disent les Jeunes qui se sont mises généreusement à les confectionner. Une layette se compose : D'un linge, de six couches, une brassière de laine, trois brassières de finette, trois chemises, un bavoir, une robe, une pelerine à capuchon. Ont droit aux layettes de la Ligue, les Ligueuses inscrites depuis 1918 et attendant leur sixième enfant. La demande apostillée par la Présidente locale et accompagnée de la carte de 1918 doit passer par le comité d'arrondissement ou du département.* » Les conditions d'obtention impliquent donc une adhésion depuis au moins deux ans à la Ligue. Cette condition est répétée régulièrement, indiquant ainsi que l'œuvre était connue au-delà de la Ligue même.

L'expérience connaît donc un succès important : durant les premières années, plusieurs dizaines de layettes sont distribuées. Cependant, très vite, en 1926, le secrétariat central décide de déléguer la gestion – le coût et la confection – aux comités départementaux.

En mai 1926, l'Echo publie un encart en première page pour expliquer que les layettes « *pour encourager les familles nombreuses* » ne seront plus confectionnées par le secrétariat central mais la confection est déléguée aux secrétariats départementaux. La décentralisation de l'œuvre se poursuit ensuite, conférant aussi un pouvoir de décision plus grand aux comités locaux. En janvier 1930, l'Echo publie en première page une annonce les layettes du Secrétariat central sont réservées aux Ligueuses de Paris et du département de la Seine. Les ligueuses doivent donc s'adresser aux présidentes départementales pour avoir une layette.

Les layettes furent suivies d'une autre œuvre qui marqua l'action de la Ligue dans le domaine de la famille : le Prix des mères méritantes.

### **3. Le Prix des mères méritantes**

#### **« Mettre la famille à l'honneur »**

Parmi les différentes mesures proposées par la Ligue patriotique, le Prix des mères de famille méritantes me semble être une des actions les plus originales. Il s'inscrit en effet dans un processus de rétribution des honneurs, dans une économie de la décoration qui vient légitimer la place des mères mais aussi de celles qui accordent le prix, de celles qui le financent, dans la société française. Le prix est donné par des femmes, qui ne sont pas nécessairement des mères, à des mères méritantes. Mais, pour nuancer l'analyse que propose O. Ihl, ce prix est à la fois une « technique de gestion des conduites », qui vient encourager la natalité et rétribuer les mères de famille nombreuse, mais aussi une façon pour la Ligue patriotique d'affirmer son rôle, aux côtés ou face à l'Etat selon les

circonstances, en matière de défense de la famille et des mères.

En effet, la société d'égaux qu'est sensée être la III<sup>ème</sup> République reste une communauté politique marquée par une double exclusion des femmes catholiques qui ne jouissent pas des mêmes droits que leurs concitoyens et leur rapport au régime reste conflictuel en raison de son caractère laïc. Le prix des mères de famille en ayant lieu au sein de l'association reconstitue alors la société d'égaux – ou plutôt d'égaux – tout en étant une survivance de l'Ancien régime. Accordé par des femmes du monde à des femmes du peuple, il s'accompagne d'une intensification des cultes de saintes de la maternité ou d'activités religieuses liées à la famille – Consécration de la Famille. Il lie le mérite à la sainteté et crée un pont entre les honneurs civils, laïcs de la III<sup>ème</sup> République et les distinctions de l'Ancien régime, venant concurrencer ou compléter les autres prix aux familles nombreuses des associations familialistes.

Face à la dépopulation, qualifiée de « suicide national », au projet d'école unique, au divorce, la Ligue entend « mettre la famille en honneur », c'est un de ses buts principaux, qu'elle « poursuit avec le plus d'ardeur patriotique ».

### **Naissance du prix des mères méritantes**

Le prix des mères est créé en 1917 par le Comité central de la LPDF. Mais il faut attendre 1920 pour que soit publié chaque année le montant du prix et qu'une collecte permettant l'allocation soit organisée de façon systématique. Le bureau se réunit en novembre 1919 pour désigner une mère parmi la liste que présente Mlle de la Haymade, qui s'est illustrée durant la guerre dans les comités de secours aux blessés. Dans cette première liste n'apparaissent que le nombre des enfants des mères, parmi eux le nombre d'enfants prêtres et celui des fils tombés au champ d'honneur. Pour l'instant, je n'ai rien trouvé dans les archives de la Ligue qui permette de dater avec plus de précision la date de création du Prix des Mères en 1917. Les *Echos* et *Petits échos* de la Ligue patriotique des Françaises sont donc ma principale source d'information sur le sujet.

Un an plus tard en novembre 1920, l'Echo publie la première annonce pour les candidates au « Concours des Mères » : « Grâce à plusieurs dons généreux, le Concours des Mères s'établit annuellement dans la Ligue. Il s'agit d'un prix de vertu de 500 francs, pour une adhérente mère de nombreux enfants. » Les dossiers doivent parvenir avant le mois de février, date à laquelle le concours sera clos. En avril 1921, les deux prix ont été décernés aux mères de « régions sinistrées » la Somme et le Nord-Pas-de-Calais.

En janvier 1922, le Concours des mères fait la une de *l'Echo de la LPDF*. Le bulletin adressé aux cadres de la Ligue explique les modalités du concours qui est ouvert de janvier à mars : « *Chaque conseil départemental a le droit de présenter une candidate.* » Il envoie au bureau central un dossier par mère qui doit comporter d'une part un rapport de la secrétaire locale avec les titres de la candidate, c'est-à-dire le nombre d'enfants et leur âge, « *la manière dont ils sont élevés, la situation morale et pécuniaire de la famille, les mérites spéciaux comme mère, épouse, Ligueuse, etc.* ». Les témoignages doivent être signés par la présidente, la secrétaire locale et le curé de la paroisse (de la ligueuse sans doute). Les cartes de ligueuse de la mère doivent également être envoyées pour prouver son appartenance depuis au moins deux ans, comme pour l'obtention d'une layette.

Le bureau nomme une commission de trois membres pour examiner les dossiers durant le mois de mars ou d'avril. La commission rend ensuite un rapport et le Conseil central juge. Le résultat est publié dans le *Petit écho* et *l'Echo* des mois d'avril ou mai. Les

rubriques concernant le prix des mères sont souvent rédigées par G. de Cagny, entrée à la Ligue dans les années 1920.

L'année suivante, en 1923, le prix des mères devient plus important : les dirigeantes de la Ligue veulent en faire une institution qui puisse être pérenne et étendue à d'autres mères. Comme le prix dépend fortement des dons, une campagne pour inciter les dirigeantes à donner débute à partir de 1925. En mars 1926, l'Echo fait la publicité pour le Prix des Mères. Celle-ci n'incite pas les lectrices à postuler mais à donner : *« A cette occasion , nous faisons un appel confiant aux comités auxquels leur situation financière permettrait de faire un beau geste de solidarité chrétienne. Souvenons nous qu'au regard de l'opinion publique, ce modeste concours offert aux vaillantes qui, en nos temps difficiles, élèvent honnêtement et chrétiennement une famille est un des caractères les plus sympathiques de notre ligue. Aider la génération qui vient, n'est-ce pas faire œuvre de prévoyance nationale ? que ne pouvons-nous le faire dans une mesure plus proportionnée aux désirs de nos cœurs et aux besoins de l'heure présente »*. Les lauréates dont le nom est publié dans l'Echo de mai 1926, avec le compte-rendu du Conseil central de mars 1926, sont au nombre de 7, les enfants ne figurent pas dans l'encart, ni le montant du prix.

En janvier 1927, l'annonce du prix des mères, rappelle encore que *« le nombre et la valeur des prix dépendent de la charité des Ligueuses »*, le secrétariat souhaiterait *« voir se créer une tradition qui consisterait à envoyer une offrande pour le Prix des mères à l'occasion d'un heureux événement de famille »*. Les résultats publiés en mai 1927 dans l'Echo précisent que grâce aux économies réalisées en supprimant les œuvres des layettes, le prix a pu être accordé à toutes les mères qui le souhaitaient : 23 prix des mères ont été distribués. Le *Petit Echo* fait un long article sur le prix des mères qui a récompensé les ligueuses pour les noces d'argent de la Ligue. Chaque comité départemental important a donc présenté sa candidate. Le nom, le nombre d'enfant de chaque femme est mentionné. Le bulletin réservé aux dirigeantes en revanche ne parle presque pas du prix : seul un entrefilet dans le compte-rendu du conseil central le mentionne.

A partir de 1928, le Prix des mères, est à la fois un concours national et local. Des comités ou des donatrices peuvent décider de l'attribution de leur don à un comité spécifique, et des comités locaux organisent leur propre prix, avec une remise lors de la fête des mères, comme dans celui du Nord-Cambrai en 1930. En 1930, les œuvres familiales de la Ligue sont présentées dans le rapport est fait par Mme Groussau, secrétaire départementale de l'Eure au congrès de la Ligue. Les œuvres familiales font partie de l'action sociale catholique, redéfinie par BXV et Pie XI, et elle explique comment la défense de la famille passe par ces œuvres : *« La première cellule sociale, c'est la famille. C'est vers la famille que s'est tournée d'abord la Ligue. Chaque année, le secrétariat central distribue les prix des Mères aux Ligueuses méritantes présentées par leur comité départemental. Mais comme on n'admet qu'une candidate par diocèse et que toutes ne peuvent être récompensées, plusieurs départements ont pris dernièrement l'initiative de créer des prix locaux, ce qui multiplie ce bienfait. C'est ainsi que l'Orne va décerner cette année quatre prix de 400 francs, un par arrondissement. Seine-et-Oise, deux prix de 500 francs ; la Meuse, un prix de 300 francs. Eure-et-Loir donne 3 prix chaque année. D'autres comités, particulièrement dans le Nord, ont pu obtenir le Prix Cognac-Jay pour les familles des Ligueuses. »* Les prix des mères sont devenus des

institutions au sein de la Ligue, plus nombreux et plus important. Une vingtaine de candidates sont récompensées chaque année, avec une part plus grande accordée aux comités locaux. A la différence du Prix Cognac-Jay, ce sont les mères qui sont célébrées, qui touchent le prix et non les chefs de famille.

Ce prix dont le montant est versé par des femmes pour d'autres femmes montre que la Ligue patriotique participait activement au mouvement familialiste. Mais d'une part, elle s'attachait avant tout à aider les mères, et d'autre part, les articles publiés par les ligueuses pour les familles révèlent une seconde dimension genrée de l'analyse. En effet, les articles contre la dépopulation publiés par O.B. – Olivier Bréhier, aumônier de la Ligue – insistent sur la responsabilité des femmes, égoïstes et frivoles dans la dépopulation. En revanche, quand Marie Frossard, la Vsse de Vélard, présidente de la LPDF de 1910 à 1933, ou d'autres femmes écrivent sur la famille, elles soulignent la joie d'avoir une famille nombreuse, mais surtout elles déplacent leur propos sur la qualité de l'éducation chrétienne et pas sur le nombre d'enfants. Nous ne sommes plus dans le registre de la culpabilisation, employé par un homme pour imposer à des femmes des maternités nombreuses mais plutôt dans celui de la valorisation de la maternité comme œuvre d'éducation.

### **Candidates et lauréates**

Bien que les informations qui sont disponibles nous renseignent peu sur le processus de sélection des candidates, nous pouvons néanmoins avoir un aperçu des actrices impliquées dans cette activité.

Les premières candidates sont présentées par Mlle de la Haymade lors du conseil de novembre 1919. Elle donne le nom des candidates et leur nombre d'enfants : C'est la ligueuse du comité d'Evreux qui gagne le prix, et deux autres ligueuses de la Bresse et Artix se partagent le deuxième prix. Jusqu'en 1924, nous pouvons retrouver les listes des lauréates avec les renseignements précis relatifs à leur situation : nombre d'enfants vivants, morts, morts au champ d'honneur et prêtres, salaire du ménage et profession du mari. A partir de 1925, les documents relatifs à ce prix ne figurent plus dans les archives du conseil central. Les informations proviennent des colonnes de *l'Echo* et du *Petit Echo*, une fois la sélection faite. Dans *l'Echo*, les informations sont minimales. On insiste plus sur les donatrices que les lauréates. Dans le *Petit Echo*, ce sont les mères qui sont à l'honneur, afin d'encourager les lectrices à les imiter.

D'une manière générale, les ligueuses qui sont lauréates du prix proviennent des mêmes comités que les donatrices. Les Ligueuses du Nord (comité de Nord Cambrésis et Nord Flandres), de l'Est (Meurthe et Moselle) sont des ouvrières ou des femmes d'ouvriers. Les femmes représentant la campagne sont également primées.

On compte parmi les donatrices Mme de Wendel, parente de Mme Schneider, elle aussi donatrice, qui représentent la grande bourgeoisie industrielle de l'Est. Chacune donne à plusieurs reprises un prix (500 ou 400 francs), prolongeant dans la ligue les expériences de Mme Féron-Vrau à l'égard de ses ouvrières. Les régions rurales sont également représentées dans le centre (Nièvre, Creuse). Enfin, les candidates de l'Ouest, de la Sarthe au Finistère, sont également primées. Ceci peut s'expliquer par l'importance des comités locaux de la Ligue qui présentent des candidats dans ces régions où les mères de famille des milieux populaire sont à la Ligue. Les modalités du vote jouent également un rôle selon que la commission juge ou que l'ensemble du Conseil élise les lauréates, ce qui

semble être le cas après 1928. Enfin, certaines lauréates bénéficient de prix 'fléchés' attribués à un comité selon les souhaits des donatrices. Ce fut le cas dans l'Hérault en 1930 après les inondations, sur les vœux de la présidente de la Gironde, ou dans la Sarthe cette même année.

Ces prix, très modestes au regard de la quête pour l'impératrice Zita, ou des autres prix comme ceux de la fondation Cognac Jay, représentent cependant une manne pour les mères méritantes puisque le salaire d'un ouvrier est d'environ 150 francs et que le prix est au moins trois fois plus élevé.

Nous ne savons pas comment ces prix nationaux étaient décernés, s'il y avait une fête spéciale au comité, en revanche, dans les comités locaux, la remise donnait lieu à une fête. Une étude plus approfondie des chroniques locales permettrait sans doute de d'analyser la mise en scène du prix, mettant au jour les liens entre les ligueuses et les autorités locales et ecclésiastiques.

La Ligue patriotique des Françaises a mis en œuvre un éventail de mesures destinées aux mères et aux familles qui ont contribué grandement à son influence durant l'entre-deux-guerre. Sa collaboration avec les autres organisations familialistes – l'alliance nationale pour l'accroissement de la population - , pour des raisons de temps n'a pu être évoquée ici. Le déplacement de la bataille pour la défense de la famille de l'école vers la maternité s'est opéré à travers la mise en place d'œuvre comme le prix des mères de familles qui, offrait non seulement une rétribution économique, mais surtout symbolique à la fois aux ligueuses qui le recevaient et à celles qui le finançaient et l'attribuaient. Cette institution mise en place par des femmes, pour des femmes, sans que les hommes n'interviennent à aucun moment, reconstituait une communauté où chacune avait les mêmes droits. Il illustre aussi les relations de pouvoir hiérarchiques entre les femmes, celles qui donnaient le prix, qui pouvaient s'affranchir de la maternité biologique, pour embrasser une maternité sociale plus vaste, et celles qui recevaient le prix, humbles et méritantes, qui « rayonnaient dans leur foyer » mais pouvaient difficilement aller au-delà.